

Tout Personnel

Juillet 2021 - n° 284

APAS – Juillet 2021

Paris le 9 juillet 2021

**La Direction Générale cherche à faire des économies partout,
même sur l'APAS**

La contribution de l'ONF au budget de l'APAS avoisinait ces dernières années les 1,85 M€. Cette contribution n'est pas fixée, contrairement à ce qui se passe pour les CSE (Comités sociaux d'Etablissement) qui touchent un minimum de 0,22 % de la masse salariale brute.

L'ONF, fortement endetté, fait flèche de tout bois et a décidé de diminuer sa contribution à l'APAS. Elle sera de 1,66 M € pour 2021, soit une baisse de 190 000€ par rapport au budget **prévisionnel** voté en CA de l'ONF. Une nouvelle diminution est prévue par la DG en 2022 pour atteindre une contribution de 1,5 M€.

C'est donc une réduction du budget de l'APAS de près de 20 % qui est prévue par la direction générale à l'horizon 2022.

Une réunion APAS (président, vice-président, trésorière et président de la commission maisons forestières)-DG a eu lieu le 17 février 2021.

Le DG a alors déclaré qu'il avait nombre d'interrogations et voulait ajuster les conditions financières, l'époque « guichet de financement est révolue ». Il a de plus relevé que le nombre de fonctionnaires diminuait et que la prise en compte des retraités était purement un choix de l'APAS.

Trois points principaux ont été évoqués :

- Une demande de clarification par rapport à la manière dont la contribution de la DG est utilisée, avec beaucoup d'interrogations de sa part sur les « voyages » et « déplacements ».
- Le fait que les maisons forestières de vacances seraient traitées de la même manière que toutes les autres maisons forestières, avec les mêmes critères « vendable/non vendable ».
- Le fait que la prise en charge des personnels administratifs de l'APAS (3 personnes), soit environ 160 000 €, ne serait désormais plus compensée.

Les administrateurs mandatés par le SNUPFEN ont alors demandé lors du CA du 19 mars 2021 que soient mis en place des groupes de travail pour être en mesure d'expliquer à la direction de l'ONF ce qu'il advenait exactement de la contribution de l'Etablissement. Un déficit important constaté sur trois années consécutives (hors 2020) demandait également à être analysé.

Cette demande n'a pas dans un premier temps été prise en compte par le CA de l'APAS, mais après que la DG a décidé de convoquer un audit externe, les groupes de travail vont finalement se mettre en place.

La politique de l'APAS en matière d'action sociale risque de devoir être revue de fond en comble, et les organisations syndicales qui mandatent les administrateurs devront prendre leurs responsabilités.

Fort de ses convictions, le SNUPFEN-Solidaires n'entend pas baisser les bras et compte bien démontrer, à l'aide de tous les éléments auxquels ses administrateurs entendent avoir accès, qu'une action sociale digne de ce nom ne peut être menée en « navigant à vue » mais doit bien être construite sur des bases connues et fiables.